

**Section spécialisée de la normalisation
des produits secs et séchés
Cinquante-septième session
Genève, 28 juin - 2 juillet 2010
Point 5 (d) de l'ordre du jour
Révision des normes CEE-ONU**

Noix en coque

Présenté par la France

Les commentaires suivants ont été soumis par la délégation française. Ils concernent la révision de la norme sur la noix en coque.

La France informe qu'elle est disposée à reprendre les discussions sur la norme noix en coque. Cependant, conformément à la décision qui a été prise lors de la réunion de la section spécialisée sur les fruits secs et séchés en 2009, et comme indiqué dans le rapport de la réunion, la norme noix sera alignée sur la norme cadre dans un délai de 5 ans. La France estime que le délai de 5 ans est nécessaire et ne souhaite pas qu'un alignement de la norme noix sur la norme cadre soit effectué en 2010.

Le rapport de réunion indique :

"La Section spécialisée a accepté la proposition mise au point par le Groupe de travail qui, suite à la recommandation qu'il avait formulée en 2008, s'était réuni pour débattre de la norme et avait conçu le compromis suivant:

a) La version de 2002 de la norme pour les noix en coque (ECE/TRADE/C/WP.7/2008/16) reste en vigueur. Dans les cinq ans, dans lesquels est comprise la période d'essai, le texte sera aligné sur celui de la nouvelle norme-cadre."